145676 - Le statut de l'achat de vêtements et d'autres (marchandises) lors des fêtes des mécréants dans le but de profiter des soldes annoncées à Noël

question

En Australie, de grandes réductions sur les prix des vêtements, des ustensiles des équipements électroniques, etc. (sont annoncées en fin d'année). M'est il permis d'acheter en cette période de l'année pour profiter de ces réductions?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n' y a aucun inconvénient à acheter des vêtements et des ustensiles pendant les fêtes chrétiennes telle la Noël, pourvu que les achats ne portent pas sur des articles destinés à être utilisés dans la célébration des fêtes ou pour imiter les mécréants.

Il a déjà été dit dans le cadre d'une réponse donnée à la question n° 69558 qu'il est permis au musulman d'ouvrir son magasin pendant les fêtes des mécréants, à deux conditions: la première est de ne pas leur vendre des articles qu'ils peuvent utiliser dans leurs actes de désobéissance, notamment dans la célébration de leurs fêtes. La seconde est de ne pas vendre aux musulmans ce qui pourrait les aider à s'assimiler aux mécréants dans ces fêtes.

Le fait pour une personne d'acheter ce dont elle a besoin est moins grave que d'ouvrir un magasin et de vendre (sans restriction). En principe, il est permis d'acheter (les articles en question) et le fait que l'achat coïncide avec leurs fêtes ne nuit en rien.

Allah le sait mieux.